

## **Souss-Massa-Drâa : Examen de la situation des carrières dans la région**

### **Actualité Agadir et région**

Posté par: Visiteur

Publié le : 17-01-2008 14:00:00

**La situation des carrières dans la région Souss-Massa-Drâa a été au centre d'une réunion, tenue mercredi à Agadir sous la présidence du wali de la région, Rachid Filali et en présence du secrétaire d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement, Abdelkebir Zahoud.**

Faisant suite à une première réunion, tenue fin décembre à Ouarzazate, cette rencontre a été marquée par la présentation de rapports relatifs à la situation actuelle des carrières.

Ces rapports, présentés par les directeurs régionaux de l'Agence du bassin hydraulique de Souss-Massa, de l'Equipement et des Eaux et Forêts du sud-ouest, ont été unanimes à souligner la nécessité de revoir d'urgence la méthode avec laquelle sont régies les carrières dans la région.

Selon les intervenants, les exploitants des carrières ne souscrivent pas aux conditions exigées au cours et après l'opération d'exploitation, faisant état d'un dépassement des surfaces exploitables et des profondeurs du forage qui frôlent parfois la nappe phréatique souterraine.

Intervenant à cette occasion, M. Zahoud a souligné la nécessité de mettre un terme au phénomène de l'exploitation anarchique des carrières, précisant que ceci est à l'origine de la dénaturation et de la dégradation de l'espace géographique.

M. Zahoud a, également, appelé au renforcement des mesures de contrôle de manière permanente par les services compétents, ainsi qu'à l'élaboration d'un plan d'action fixant l'offre et la demande et prévoyant une batterie de mesures pour la mise à niveau de ces carrières le plus tôt possible.

De son côté, M. Filali a indiqué que les carrières, qui jouent un rôle important dans le développement urbanistique, l'encouragement de l'investissement et la création d'emplois, doivent être soumises à un contrôle stricte et se conformer aux cahiers des charges.

Il a, en outre, appelé les parties concernées à élaborer, dans les plus brefs délais, un plan directeur en vertu duquel sera mise sur pied une procédure bien ficelée et circonstanciée relative, entre autres, à l'octroi des autorisations d'exploitation et aux opérations de contrôle.

MAP